SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00350

AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC ALEC42 EN 2020

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72
Nombre de présents : 65
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :
M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :
M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :
M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE
Le 25 novembre 2020
VIA DOTELEC - iXBus
ID : 042-244200770-20201119-020200325BU
DATE D'AFFICHAGE : 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC ALEC42 EN 2020

Saint-Etienne Métropole mène une action ambitieuse de lutte contre le réchauffement climatique à travers les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales. Pour une partie de ses actions, elle s'appuie pour cela sur des structures externes compétentes.

A ce titre, Saint-Etienne Métropole est membre de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire (ALEC 42), structure qui agit en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables auprès des entreprises, des particuliers et des acteurs du logement social. ALEC42 est notamment l'opérateur des EPCI de la Loire pour l'Espace Info Energie et pour la Plateforme Locale de la Rénovation Energétique mutualisée faisant office de Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).

Par la délibération N°2020.00242 du 11 septembre 2020, Saint-Etienne Métropole s'est engagée à contribuer au budget d'ALEC42 à hauteur de 0,70 € par habitant, directement ou par l'intermédiaire de tiers financeurs, pendant trois ans, avec prise d'effet rétroactive au 1er janvier 2020. Pour 2020, cela représente la somme annuelle de 285 336 €.

Par la décision N°2020.00426, Saint-Etienne Métropole avait déjà attribué une subvention de 233 000 € à ALEC42 pour l'année 2020, à laquelle s'ajoute une cotisation de 29 819 €. En complément, l'ADEME devait verser la somme de 22 517 € à ALEC42 pour sa mission de conseil en mobilité durable dans le cadre du Fonds air acté avec la métropole. Or, la crise de la COVID 19 a retardé la mise en œuvre de la convention idoine et ALEC42 ne percevra pas cette somme cette année.

Pour atteindre les engagements pris en matière de contribution au budget de l'ALEC 42, il a été proposé un avenant à la convention 2020 signée avec ALEC42 portant sur un complément de subvention de 22 517 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- ***acte un complément de subvention de 22 517 € pour Alec42 en 2020,***
- ***comptabilise cette dépense dans les surcoûts de fonctionnements supportés par Saint-Etienne Métropole à cause de la crise de la COVID 19,***

- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention liant Saint-Etienne Métropole et ALEC42 pour l'année 2020,***

- ***la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget de fonctionnement du Développement durable de l'exercice 2020.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

Gaël PERDRIAU